

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020
DELIBERATION N° 009

L'an deux mil vingt, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHEs, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT (jusqu'à 21h50), M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 22h58), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. SUSPERREGUI à Mme MOTHEs (jusqu'à 18h30), M. DUZERT à Mme DUPREUILH (à partir de 21h50), Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 22h58).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque - Numérisation de fonds basques - Revue Gure Herria - Avis de publication.

Le programme Bilketa développé au sein de la Médiathèque vise à valoriser les fonds documentaires basques. À ce titre, depuis plusieurs années, des ensembles de documents manuscrits, imprimés et iconographiques relatifs au Pays basque, sont numérisés afin de les mettre en ligne à disposition du public.

Grâce à la convention de pôle associé, renouvelée cette année pour 5 ans avec la Bibliothèque nationale de France (BnF), la Ville bénéficie d'une aide financière de 50%

sur l'effort de numérisation. Ce partenariat conduit à mettre en place un plan concerté de numérisation de fonds basques, comprenant ceux conservés à la BnF.

Dans ce cadre, la numérisation de revues de sociétés savantes, qui représentent pour l'histoire ancienne et récente du Pays basque une ressource inestimable, est un axe important. Ainsi ont été traités ou sont en cours de traitement la numérisation du Bulletin du Musée basque et du Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, par exemple.

La revue Gure Herria née en 1924 et éteinte en 1976 a également été retenue, dont la partie avant-guerre a déjà été numérisée.

La partie postérieure à la seconde guerre mondiale (1949-1976) est en revanche soumise à des droits d'auteurs. Pour autant, la numérisation avec accès libre et gratuit sur Internet est possible, à condition d'alerter les auteurs concernés et/ou leurs ayants-droits de ce projet.

Cette information passe par la publication d'une information durant au moins 6 mois qui précise la période actuellement sous droit qu'il est envisagé de mettre en accès libre sur Internet, et invite les auteurs et/ou ayant droits désireux de s'informer, voire de s'opposer à ce projet, de se faire connaître. Après ces 6 mois de "bans", un accord tacite est supposé acquis, avec engagement de la part du diffuseur, en l'occurrence la Ville de Bayonne, de retirer les contenus qui feraient tardivement objet d'une opposition, et ce jusqu'à échéance du droit d'auteur.

Ainsi, conformément à cette indispensable formalité, la Ville prévoit de publier et demander la publication d'un encart d'information dans un certain nombre de publications susceptibles de toucher les auteurs ou les ayants-droits des articles de la revue.

Il s'agirait

- des sites Internet Bilketa et de la Médiathèque, ainsi que celui de la Ville,
- des revues et périodiques suivants : Bulletin du Musée basque, Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, Enbata, Herria.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe de cette publication. L'encart informatif est joint en annexe.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

PROJET DE NUMERISATION DE LA REVUE GURE HERRIA

La ville de Bayonne, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France et dans le cadre du programme sur les fonds basques Bilketa, souhaite procéder à la numérisation de la Revue *Gure Herria*, de 1949 à 1976.

Les fascicules numérisés en mode image et en mode texte par la ville de Bayonne seront rendus accessibles sur Internet, de façon libre et gratuite, par le biais des sites dont la Ville assure la responsabilité, et notamment Bilketa. Ils pourront également apparaître dans Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France.

Il est en conséquence demandé aux auteurs ayant collaboré à ce titre, ou à leurs ayants-droit, de bien vouloir se faire connaître en cas d'opposition à ce projet.

À l'issue d'un délai de 6 mois, prenant effet à compter de la date de publication du présent encart dans la revue *xxxx*, et sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayants-droit, la Ville de Bayonne procédera à la mise en ligne des volumes numérisés.

Il est cependant précisé qu'après cette mise en ligne, la ville de Bayonne s'engage à retirer tout article ou illustration en cas de réclamation de son auteur ou des ayants-droit de ce dernier.